

27/12/2024

Cahier d'acteur

PNACC-3

La France s'adapte - Vivre à +4°C



The Shifters

The Shifters est une association d'intérêt général qui rassemble des bénévoles engagés dans la transition bas-carbone de la France et de l'Europe. Elle œuvre à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance au pétrole, au gaz et au charbon.

Créée en 2014, **The Shifters soutient The Shift Project**, un groupe d'experts qui éclaire et oriente les décideurs politiques et économiques sur les causes et conséquences du changement climatique et la raréfaction de certaines énergies fossiles (pétrole, gaz). **The Shifters et The Shift Project ont pour objectif commun de comprendre en profondeur et de relever efficacement ce défi avec une approche scientifique, pragmatique et indépendante de tout parti politique.**

Par ses actions, The Shifters impulse un mouvement de transition fondé sur les valeurs scientifiques pour transformer nos sociétés dans le respect des limites planétaires.

<https://www.theshifters.org/>

Avant-propos

Nous saluons les avancées du PNACC-3, fortement attendu car vital.

La TRACC prend l'hypothèse d'un réchauffement mondial atteignant +3°C en 2100 (donc environ +4°C en moyenne sur l'Hexagone), autrement dit, l'échec de l'Accord de Paris. Dans ce cadre, le PNACC-3 va être crucial pour la stratégie d'adaptation du pays. Compte-tenu de la pression exercée par le changement climatique, les *Shifters*, avec le soutien du *Shift Project* (TSP), insistent sur le besoin d'accélérer la mise en œuvre des solutions d'adaptation.

L'adaptation est notamment abordée par TSP sous l'angle de la résilience des territoires.¹ Nous rappelons que l'adaptation n'exonère pas l'atténuation : elle la complète. Les autres limites planétaires dont l'épuisement des ressources fossiles renforcent le besoin de recourir à tous les moyens physiquement disponibles, qu'ils soient technologiques, d'efficacité et – nous insistons dessus – de sobriété.

Le PNACC – comme nos stratégies nationales de décarbonation – doit éviter une approche en silos et peu territorialisée qui invisibilise les interdépendances et risques de conflits d'usage des ressources entre activités. L'approche en silo sans interactions sectorielles empêche le nécessaire bouclage intersectoriel, donc d'atteindre les objectifs. Les tensions sur l'usage des ressources partagées (comme l'eau, les sols, le bois etc.) existent déjà et vont s'amplifier à horizon 2050-2100. La prise en compte des contraintes sur la disponibilité et l'usage des

¹ [« Stratégies de résilience des territoires – The Shift Project »](#)

ressources dans les différents territoires à 2050 conditionne la crédibilité des stratégies d'adaptation et de décarbonation des entreprises et des territoires.

Il s'agit donc de mettre la gestion des ressources sous contraintes au cœur des exercices de planification nationale et territoriale dans un contexte de transition climatique, énergétique et environnementale. Cela implique d'approfondir notre connaissance de ces ressources et de leurs interdépendances, des risques de conflits d'usages et de leur disponibilité à 2050. Il est aussi nécessaire de revoir la gouvernance de ces ressources : définir des usages prioritaires et des modalités d'arbitrage et de coopération entre les acteurs à toutes les échelles territoriales.

De manière générale, le PNACC-3 doit s'accompagner d'une révision des mécanismes de concertation à plusieurs niveaux de la gouvernance du pays (filères professionnelles, interministériel, régional, mais aussi local), en la dotant d'instances d'expertise solide. La mise à jour des documents de planification au plus tard en 2030 (mesure 23) est tardive comparée aux échéances climatiques. Les analyses doivent porter sur différents horizons temporels, en fonction des dynamiques en jeu. Certains aléas graduels (montée du niveau des océans, températures moyennes...) requièrent des décisions qui se projettent sur des horizons de plusieurs décennies. Cependant nous devrons également faire face à des variations soudaines : les aléas extrêmes (tempête côtière, vague de chaleur...) requièrent des décisions prises localement dans l'urgence (sur quelques jours ou mois).

L'ordonnancement des actions du PNACC-3 est essentiel pour en réduire les coûts. Le travail d'anticipation préalable à l'adaptation doit être rigoureux pour éviter la mal adaptation. Des mesures palliatives ou de court terme risquent en effet de déplacer le problème dans le temps, ou sur d'autres acteurs. La formation est un enjeu clé et doit toucher tous les acteurs.

Axe 1 - Protéger la population des effets du changement climatique

Dans une France à +4°C, protéger la population devient une priorité incontournable. Nous déclinons ici cet axe sur les secteurs de la santé, de l'assurance et de l'urbanisme.

Santé

Le PNACC-3 évoque uniquement une "surveillance des maladies zoonotiques" (m-16²) et les maladies ne sont pas citées dans les priorités du Comité de Veilles et d'Anticipation des Risques Sanitaires (CoVARS) (m-17). Nous préconisons, au contraire, la mise en place d'un mécanisme de suivi intégré des risques pour évaluer la prévalence de certaines maladies selon le contexte climatique. Une cartographie des zones d'exposition aux risques "maladies" serait pertinente pour mieux identifier les populations (et les établissements de santé) les plus à risque. Il sera essentiel de tirer parti des enseignements des crises successives pour enrichir et améliorer, de manière itérative, cette cartographie des risques.

Assurabilité

L'amélioration de la protection des biens passe par une meilleure connaissance des risques mais aussi par une connaissance de l'efficacité des mesures d'adaptation. Elle peut s'appuyer sur les connaissances des assureurs : rapports de la CCR³ (qui publie un observatoire des risques en 2025) ou Initiative Sécheresse menée par France Assureurs⁴. La sensibilisation du grand public pourrait être renforcée par l'ajout dans le portail Géorisques⁵ des données de sinistralité des communes connues des assureurs (m-5).

Le financement via l'augmentation du fonds Barnier (300M€/an) (m-1) paraît très insuffisant et inférieur aux ressources générées par l'augmentation de la surprime CatNat (450M€/an si le schéma pré-2025 était conservé).

Urbanisme

Pour protéger efficacement la population des effets du changement climatique, il est indispensable de sécuriser l'usage des bâtiments. L'adaptation aux fortes chaleurs (m-9) passe par la mise à jour des DTU (Documents Techniques unifiés) et des règles professionnelles en cohérence avec les

meilleures pratiques face aux vagues de chaleur (m-24). Par exemple : extension de 4 à 8-10 cm l'épaisseur de la lame d'air dans les toitures favorisant l'évacuation de la chaleur, ou amélioration de la doctrine de la sécurité civile (m-8) pour autoriser la ventilation naturelle la nuit des locaux et des escaliers en béton ou couloirs (participant à la sécurité incendie) par l'ouverture des portes et des lanterneaux de désenfumage. Le déploiement des technologies de froid renouvelable (m-10) doit chercher à limiter les rafraîchissements utilisant de l'énergie, par exemple, en vérifiant la pertinence au cas par cas des modules adiabatiques dans les centrales de traitement d'air. Enfin, pour limiter l'impact du retrait gonflement des argiles (RGA), nous recommandons de l'inscrire à l'État des Risques et Pollutions (ERP), d'exiger un diagnostic RGA au vendeur en zone de fort risque.

Pour réduire la vulnérabilité des bâtiments, nous recommandons un diagnostic standardisé du niveau d'adaptation (type DPE). Ce diagnostic peut être ensuite associé à des aides financières (type MaPrimeRenov). Pour préparer la mise en œuvre de la recomposition spatiale, nous recommandons d'inclure une planification de l'opérationnalisation et de l'extension des solutions des pilotes PPA (Projet Partenarial d'Aménagement).

Pour la protection des travailleurs et agents publics (m-11 et m-12), l'adoption d'une culture vestimentaire plus adaptée (habit léger quand cela est possible) améliore le confort thermique sans un recours excessif à la climatisation.

La prise en compte de l'artificialisation des sols paraît insuffisante. L'artificialisation des sols aggrave les conséquences des précipitations extrêmes⁶. "La renaturation de 1000 ha/an d'espaces urbains" (m-13) est insuffisante comparé à l'artificialisation récente des sols : 900 ha/an en dehors des "territoires sans tension immobilière"⁷. Pour dynamiser la renaturation des villes, nous recommandons d'intégrer les aides et programmes de renaturation/végétalisation dans les projets de rénovation globale de MPR (ma Prime Renov) et de communiquer auprès des particuliers, notamment en habitat pavillonnaire, sur l'intérêt de la renaturation.

² m-16 = mesure-16 du PNACC-3

³ « Etude Climat VF/VA - [Conséquences du changement climatique sur le coût des catastrophes naturelles en France à horizon 2050 - Catnat](#) »

⁴ Emilie Fleutot, « Assurance vie : sur les trois premiers trimestres de l'année, les cotisations sont en hausse de +4 % », France Assureurs, 31 octobre 2023

⁵ « [Accueil - Particulier](#) », [Géorisques](#)

⁶ « Derrière les inondations en Espagne, l'urbanisation à outrance et l'artificialisation des sols », Novethic, octobre 2024

⁷ « [Artificialisation des sols](#) », consulté le 21 décembre 2024

Axe 2 - Assurer la résilience des territoires, des infrastructures et des services essentiels

Deux points cruciaux sont à considérer pour la résilience : premièrement, la gestion du risque d'approvisionnement en ressources, pour des questions climatiques mais aussi géopolitiques ou financières. Deuxièmement, le rôle majeur des collectivités territoriales, dans la définition des plans nationaux et locaux.

Assurabilité

L'assurabilité des risques climatiques

Depuis 1982 la France s'est dotée d'outils⁸ protégeant les populations et les territoires des catastrophes naturelles (plans de prévention des risques). Ces outils qui supposaient un retour à la normale ne sont aujourd'hui plus adaptés.

Il est nécessaire d'intégrer le changement climatique à tous les niveaux (territoires et infrastructures), pour favoriser la résilience et limiter les risques financiers. Entre 1982 et 2023, les catastrophes naturelles ont représenté un coût de 56,6 Mds€, (en moyenne 682M€/an pour les sécheresses et 662M€/an pour les inondations). Deux tiers de la hausse du coût des sinistres inondation attendue par France Assureurs est liée à une concentration des personnes et des activités dans les zones exposées.⁹

Les assureurs peuvent compléter le rôle de l'État, (cf la Mission Risques Naturels (MRN) créée en 2000 qui favorise la compréhension des risques naturels et sensibilise la population à l'importance de la prévention). La généralisation des plans de prévention des risques naturels, dont l'efficacité est démontrée, doit être une priorité dans les communes non encore pourvues¹⁰. Dans cette hypothèse, le Fonds Barnier sera mobilisé pour financer des dispositifs de prévention collective et des priorités de financement devront être établies. La mission Langrenoy¹¹ préconise ainsi une cartographie des risques assurantiels qui informe sur les pertes potentielles de chaque zone (finance, mortalité et morbidité), mais aussi de rendre obligatoire un diagnostic de résilience dans les zones d'exposition fortes (reconstruire n'est pas toujours le plus pertinent après un sinistre).

Le financement privé de l'adaptation est peu évoqué dans le PNACC-3, pourtant, l'adaptation doit influencer directement la stratégie des entreprises et se connecter à leur démarche d'atténuation. L'État pourrait inciter les assureurs à créer une base de données unique comparant les mesures d'adaptation déployées par les entreprises à la sinistralité effective. Ces connaissances guideraient des entreprises, qui

pourraient être incitées à les mettre en place via des incitations.

Agriculture et alimentation

La gestion d'une ressource particulièrement impactée : l'eau (m-22)

Il faut avant tout encore renforcer la connaissance de nos ressources et de leurs perspectives d'évolution. Les besoins en eau du secteur agricole en font le premier consommateur en France.

La qualité de l'eau des nappes, sa contamination par des polluants, son exploitation privée sont autant d'effets qui doivent être plus détaillés. La contamination de l'eau par des polluants persistants (PFAS, médicaments) n'est pas suffisamment anticipée, ce qui engendre des coûts importants.

Concernant la gestion de l'eau potable, sont nécessaires une modération de la consommation et un financement accru de l'entretien des réseaux. Des mécanismes de tarification progressive sont à l'étude et peuvent s'avérer utiles, mais des mécanismes alternatifs peuvent émerger : nous invitons les pouvoirs publics nationaux à conduire une réflexion approfondie à ce sujet. L'utilisation des eaux de pluie par les particuliers et les collectifs doit être facilitée.

La montée du niveau de la mer mais aussi l'assèchement des nappes littorales par pompage augmentent le risque de montée du sel, réduisant la fertilité des zones littorales. C'est particulièrement le cas en Outre-mer. Des plans locaux de lutte contre la salinisation des côtes sont nécessaires. La stratégie de lutte contre le risque de submersion doit entrer dans une logique long-terme et limiter les solutions de court-terme. Le dessalement de l'eau de mer pour la production d'eau potable est la voie la plus énergivore et la plus coûteuse pour faire face aux demandes locales. Elle doit rester l'exception.

⁸ « [Loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles](#) » (s. d.)

⁹ « [Etude Climat VF/VA - Conséquences du changement climatique sur le coût des catastrophes naturelles en France à horizon 2050 - Catnat](#) ».

¹⁰ « [Nombre de communes couvertes par un Plan de Prévention des Risques Naturels \(PPRN\) | L'Observatoire des Territoires](#) »

¹¹ « [Rapport Langrenoy](#) : lutter contre le désengagement des assureurs dans la couverture des risques climatiques - Assurance | Dalloz Actualité »

Santé

Des soins adaptés aux événements climatiques, même en cas de crise (m- 29)

Selon l'OMS¹², la résilience des établissements de santé repose sur 4 facteurs critiques : l'eau, le bâti, l'énergie et le personnel. Les recommandations de l'OMS doivent être utilisées comme référence pour un plan de résilience de la santé en impliquant les acteurs du monde académique et médical.

La capacité des établissements de santé à faire face aux conséquences du changement climatique (y compris le personnel et sa capacité à faire des soins) doit aussi être évaluée. Un plan de gestion de crise climatique (à intégrer au Plan blanc et soumis à des stress tests) devrait être mis en place.

Afin de diminuer la pression sur le personnel hospitalier, le renforcement des capacités préhospitalières, paramédicales et des dispositifs de protection civile renforceront la résilience des services de santé.

Numérique

Adaptation des infrastructures et des organisations numériques (m-32)

Adapter les infrastructures numériques (réseaux et capacités informatiques) et les organisations en charge est essentiel pour faire face au changement climatique et garantir le fonctionnement d'une grande partie des systèmes économiques et sociaux même en cas de phénomènes climatiques extrêmes. Ainsi, il est crucial de prévoir des scénarios de panne avec garantie de la continuité des services numériques essentiels mais aussi des scénarios dans lesquels certaines missions peuvent être assurées sans accès à des services numériques. Par exemple, le système de santé doit garantir la continuité des soins même en cas de perte prolongée d'accès aux ressources numériques distantes. L'identification du caractère essentiel ou non des différents services numériques est donc indispensable.

Par ailleurs, il est aussi impératif d'identifier les interdépendances systémiques, par exemple pour les réseaux de communication, en identifiant des nœuds critiques avec les réseaux électriques.

Le délestage d'une partie des centres de données doit être envisagé, à la fois pour plus de robustesse sur les événements extrêmes mais aussi pour réduire les coûts de réseaux. Pour cela, une des solutions est de partitionner la puissance informatique en répertoriant les services critiques à privilégier en cas de délestage électrique. Cela permet également de prolonger l'autonomie des centres de données en cas de coupure prolongée d'alimentation.

Par ailleurs, les stratégies d'adaptation doivent être pensées en synergie avec les stratégies de réduction de gaz à effets de serre, le surdimensionnement ne relevant pas forcément de la bonne adaptation. Travailler en coopération avec d'autres filières ou organisations s'avère très utile si le fonctionnement nominal et le mode dégradé sont réalisés par des systèmes différents, souvent des systèmes plus simples et plus robustes pour la solution dégradée.

Bois et Forêts

Utilisation du bois énergie

Le bois énergie ne peut être considéré comme une source résiliente.¹³ Comme l'indiquent les récents scénarios de l'ONF (Office National des Forêts), les forêts françaises sont en danger.¹⁴ Par ailleurs, il y a une concurrence entre les différents usages du bois. Nous recommandons de définir un pourcentage maximum d'énergie obtenue à partir du bois aux horizons 2030 et 2050 afin de conserver du bois pour la construction durable mais aussi pour préserver nos puits de carbone.

Immobilier

Sous l'effet du changement climatique, les bâtiments et les matériels qui y sont installés subissent des phénomènes climatiques de plus en plus intenses. Les DTU (Documents Techniques Unifiés) et les règles professionnelles, doivent être revus au plus vite pour les adapter aux futures contraintes (m-9).

Le Plan Eau (m-22) doit être renforcé pour préserver cette ressource et en optimiser l'utilisation. Les eaux pluviales peuvent servir à la fois l'humidification des maisons exposées au phénomène de RGA et la consommation d'eau des modules adiabatiques de refroidissement des bâtiments (m-10).

¹² Organisation mondiale de la Santé, [Directives de l'OMS relatives à la protection de la santé contre les effets du changement climatique grâce à la planification de l'adaptation du secteur](#)

¹³ « [Stratégies de résilience des territoires](#) – The Shift Project ».

¹⁴ « [Changement climatique et dépérissement](#) »

Axe 3 - Adapter les activités humaines : assurer la souveraineté alimentaire, économique et énergétique de notre pays à +4°C

Face à un scénario où les températures globales pourraient atteindre +4°C, la souveraineté alimentaire et énergétique de notre pays devient un enjeu crucial. Toutefois, pour parvenir à appliquer les plans d'adaptation nécessaires, l'acceptabilité et l'accompagnement au changement seront essentiels.

Agriculture¹⁵

Acceptabilité et accompagnement au changement

Afin d'embarquer la filière et de l'encourager à se former (m-36) pour engager sa transition vers des modèles résilients (m-37), il sera primordial de travailler sur l'acceptabilité de la transition par les professionnels du secteur. Le *Shift* et les *Shifters* ont mené une grande consultation auprès des agriculteurs et agricultrices français.¹⁶ Il ressort de cette consultation des attentes fortes sur des freins, principalement économiques (financier pour 81% et la concurrence internationale pour 88%). La distorsion de concurrence vis-à-vis d'autres pays producteurs est d'autant plus critique qu'elle concerne des filières pour lesquelles la souveraineté n'est pas assurée.

Aspect territorial

Un plan d'adaptation efficace doit décliner des objectifs nationaux de planification agricole et alimentaire à l'échelle territoriale, avec une réflexion particulière sur la souveraineté alimentaire, les équilibres de fertilisation et les vulnérabilités au changement climatique propres à chaque territoire.

Capitaliser sur l'intelligence collective

Les agriculteurs mettent plus facilement en œuvre des pratiques déjà testées sur le terrain, en particulier dans leur région. Les échanges entre pairs sont un bon moyen de diffusion des connaissances et de pratiques par petites régions agricoles.

Nous recommandons de :

- Assouplir les déclarations annuelles d'assolement pour permettre des expérimentations
- Créer le statut de paysan-chercheur, et ouvrir droit aux crédits d'impôt recherche
- Mener plus d'expérimentation terrain en partenariat avec les agriculteurs, en rémunérant le

temps passé, les parcelles mobilisées et les risques pris.

Plan de formation

Particulièrement concernés par le changement climatique, les professionnels du secteur doivent être formés à la transition agroécologique et à l'adaptation au changement climatique.¹⁷

Assurer la souveraineté sur l'approvisionnement en engrais

L'azote est à la fois indispensable à la production agricole, une source de pollution des écosystèmes, d'émissions de GES et vecteur d'un enjeu de souveraineté. La France est productrice d'engrais azotés, mais ne couvre qu'un tiers de ses besoins domestiques.¹⁸

Nous recommandons de :

- Finaliser un plan systémique de souveraineté en engrais en misant sur la réduction de la consommation d'engrais (par des pratiques d'optimisation et de sobriété) et sur les ressources nationales.
- Soutenir financièrement les filières de légumineuses et autres cultures économes en azote.

Culture

Cartographie des vulnérabilités territoriales

La mesure 35 prévoit d'initier une étude courant 2025 autour des retombées du changement climatique sur le tourisme culturel. Il sera pertinent de réaliser une cartographie des vulnérabilités territoriales. Dans un monde à +4°C, la saisonnalité de certains événements culturels va nécessiter des ajustements qu'il sera nécessaire de coordonner.

¹⁵ Pour plus de détails, consulter "Pour une agriculture bas-carbone, résiliente et prospère", The Shift Project, Novembre 2024

¹⁶ « [Grande Consultation des Agriculteurs](#) »

¹⁷ "Quels emplois et compétences pour une agriculture bas-carbone, résiliente et prospère", The Shift Project, Novembre 2024

¹⁸ « La fertilisation azotée en France | Le site officiel de l'Union des Industries de la Fertilisation | Unifa »

Bois et forêts

Production des pépinières

L'objectif du milliard d'arbres d'ici 2032 et le renouvellement de 10 % de la forêt française doivent être mis en perspective avec la quantité de graines et de plants disponibles pour implanter les espèces les plus résilientes. Actuellement, la France produit 56 millions de plants d'arbres et arbustes en pépinières. Afin de répondre aux besoins considérables de ce programme de renouvellement forestier, il est crucial d'augmenter significativement la capacité de production des pépinières françaises

Continuité d'approvisionnement

La proximité des scieries aux forêts est clé dans la continuité d'approvisionnement. La Caisse des Dépôts pointe le risque de concentration des scieries¹⁹ (aujourd'hui, 80% du volume scié provient de 40% des scieries).

Les scieries doivent investir pour s'adapter aux différents diamètres d'essences de bois résilientes au changement climatique. Ces adaptations nécessitent des efforts de R&D.

Zones de vieux bois

L'extension des zones de vieux bois nécessitera de soutenir les exploitants forestiers pour compenser leur perte de revenu et l'augmentation du coût d'entretien. Le critère déjà défini pour les certifications PEFC / FSC peut être utilisé.

Énergie

Comme indiqué dans leur note sur la souveraineté énergétique²⁰, le *Shift Project* et les *Shifters* soutiennent les points suivants :

- L'usage d'énergies fossiles, incluant leurs sous-produits (plastiques notamment) doit réduire drastiquement, avec l'objectif d'en sortir complètement dès que possible. C'est un enjeu climatique mais aussi de souveraineté.
- La politique de décarbonation du pays doit être coordonnée avec la politique de gestion d'approvisionnement énergétique et prendre en compte les contraintes de disponibilité (des matériaux sur le commerce mondial, emplacements nécessaires et concurrence d'usage, équilibre offre-demande, etc.) qui imposeront de fait de compléter les approches technologiques et d'efficacité par une approche de sobriété structurelle, collective puis individuelle.

- La souveraineté énergétique ne doit pas se limiter à la production électrique nationale. Tous les leviers décarbonés doivent être considérés (chaleur renouvelable, cogénération, nucléaire etc.), et la souveraineté énergétique doit être considérée en empreinte énergétique.

Immobilier

Le secteur immobilier devra contribuer à la réduction des impacts des fortes chaleurs sur les populations tout en limitant la consommation énergétique.

Pour cela, nous recommandons de contrôler et sanctionner en cas de non-respect du seuil de 26 °C prévu par l'article R241-31²¹ du Code de la Construction et de l'Habitation. Ainsi, l'habitation du corps aux fortes chaleurs s'en trouvera améliorée, et limitera la sensation d'inconfort (tout en limitant la consommation d'énergie et le dimensionnement des installations).

¹⁹ « [La scierie française, une filière sous tension qui nécessite des investissements](#) | Groupe Caisse des Dépôts »

²⁰ Pour une souveraineté énergétique fondée sur les renouvelables, le nucléaire et la sobriété – The Shift Project 2024

²¹ « [Article R241-31](#) - Code de l'énergie - Légifrance »

Axe 4 : Protéger notre patrimoine naturel et culturel

Face au changement climatique, il est nécessaire de protéger à la fois la biodiversité et le patrimoine culturel. Il faut prendre en compte la vulnérabilité des bâtiments patrimoniaux, des œuvres, des sites archéologiques, et des espaces naturels. Culture et Nature sont des leviers pour sensibiliser aux enjeux climatiques.²²

Bois et Forêts

Protéger nos forêts et la biodiversité qu'elles abritent

Les forêts françaises hébergent de nombreuses espèces animales et végétales, et 72 % de la flore métropolitaine.²³

La préservation du bois mort sur pied ou au sol, duquel dépendent 25% des espèces forestières animales et végétales²⁴ favorise la biodiversité. Des études doivent être réalisées sur la répartition géographique et la survie des espèces sous contraintes climatiques locales tout en prenant en compte l'interdépendance des espèces.

Agriculture et alimentation

Relation biodiversité et agriculture

La cartographie et les inventaires existant montrent que les stratégies territoriales ne sont pas clairement définies et manquent de coordination globale.

Les relations entre biodiversité et activités agricoles, sylvicoles sont aujourd'hui souvent conflictuelles.

L'engagement dans des pratiques agroécologiques contribue à la résilience du système de production, à son adaptation et à la préservation de la biodiversité. Un ensemble de leviers sont activables à l'échelle des fermes, en productions animales comme végétales.²⁵

Culture

En temps de crise (climatique, sociale, sanitaire), l'accès à la culture est particulièrement vulnérable. Pourtant, la culture englobe un large spectre, allant au-delà du patrimoine emblématique, et doit être pleinement intégrée dans le plan d'adaptation national. Pour protéger le secteur culturel, plusieurs actions sont proposées :

- Adapter les bâtiments culturels en révisant les réglementations via des normes spécifiques pour favoriser des rénovations énergétiques respectueuses de leur nature patrimoniale.
- Protéger les parcs et jardins historiques comme refuges climatiques, tout en gérant leur exposition aux sécheresses.
- Moderniser les équipements de conservation des œuvres pour les protéger des variations climatiques sans dépendre des énergies fossiles.
- Adapter les grands événements culturels aux contraintes hydriques (jauges, saisonnalité).

²² [Culture and Climate Change](#), Unesco

²³ [Données du Ministère des Territoires, de l'Écologie et du Logement](#)

²⁴ « [Pourquoi trouve-t-on du bois mort en forêt ?](#) »

²⁵ Pour plus de détails, consulter «Pour une agriculture bas-carbone, résiliente et prospère, The Shift Project, Novembre 2024

Axe 5 : Mobiliser les forces vives de la Nation pour réussir l'adaptation au changement climatique

Réussir l'adaptation au changement climatique nécessite une mobilisation collective et une adhésion profonde à la transition écologique. Cet axe met en lumière l'importance de susciter la désirabilité de cette transition à travers le secteur culturel et le rôle clé des collectivités territoriales et des citoyens dans l'engagement à l'échelle locale.

Culture

L'importance des nouveaux récits

Les *Shifters* sont convaincus du potentiel du secteur de la Culture pour rendre désirable la transition écologique et faire émerger une culture de l'adaptation. En 2018, 63 % des Français sont allés au cinéma au moins une fois dans l'année, 43 % ont assisté à un spectacle vivant et 44 % ont visité un musée ou un monument historique.²⁶

L'État peut encourager la production de nouveaux récits en orientant les soutiens vers les entités qui travaillent sur ces questions et en les associant aux comités de communication évoqués dans le PNACC-3. Au-delà des élus, les acteurs du secteur culturel peuvent faire partie des cibles de sensibilisation et de formation aux enjeux d'adaptation.

Par ailleurs, nous notons l'absence de plan de financement et l'absence de désignation des territoires bénéficiant d'une ingénierie territoriale d'État (m-25). Les collectivités manquent de compétences sur des fonctions clés, par exemple de "risk manager". Nous recommandons néanmoins de faire des territoires les plus exposés des pilotes de l'adaptation jouant le rôle de locomotive pour l'ensemble des collectivités.

Territoires

La mobilisation des forces vives s'articule autour de quatre piliers : information, formation, engagement et responsabilisation. Les sujets de l'information, de la formation et de la responsabilisation ont déjà été mentionnés dans les quatre premiers axes. Pour l'axe 5, nous souhaitons développer quelques recommandations sur le pilier Engagement.

Engagement

L'engagement ne sera obtenu que par une gouvernance plus complète associant les différents acteurs. Le PNACC-3 confirme en particulier le rôle des collectivités territoriales. L'appropriation par les élus et les fonctionnaires des plans comme les PCAET (Plan climat-air-énergie territorial), souvent réalisés par des cabinets externes, est limitée, et l'est encore plus par les citoyens. La vulgarisation de ces documents pour le grand public est nécessaire.

²⁶ « [Ministère de la Culture - Département des études, de la prospective et des statistiques \(DEPS\) | ARTCENA](#) ».